

## Séance du Conseil Municipal du 11 février 2009

Le Conseil Municipal s'est réuni le onze février deux mil neuf à 20h00 sous la présidence de Madame COTTEREAU Chantal Maire, sur convocation en date du 3 février 2009.

**Présents** : M. Augustin, Bouxom, Cahot, Duquesnoy, Féron, Legendre, Thomas, Vasseur  
Mmes Cottereau, Meunier

**Absent**: M. Hallé

**Absent excusé** : /

**Pouvoir** : /

**Secrétaire de séance** : Madame Meunier

**Délibérations** :

### *Tarifification salle des fêtes : sur la location et bris de vaisselle à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2009*

(cf. 2 annexes jointes)

Le Conseil Municipal a voté ces propositions à l'unanimité des membres présents.

### *Maisons fleuries, nouveaux habitants, associations, retraités*

Au vu des résultats du concours Maisons Fleuries, 20 maisons ont été récompensées :

1<sup>ère</sup> catégorie : 3 bouquets d'une valeur de 30 euros chacun

2<sup>ème</sup> catégorie : 17 bouquets d'une valeur de 12 euros chacun

5 nouveaux habitants de la commune ont reçu chacun 1 bouquet d'une valeur de 20 euros.

Mme Louvel, retraitée et notre ancienne postière, Chantal Moulac, ont reçu également un bouquet.

Par ailleurs, des boîtes de chocolat ont été offertes aux 7 salariés de la Mairie et aux 5 associations de la commune.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents.

### *Dotation d'un défibrillateur*

Le département propose aux communes de moins de 3.500 habitants de se doter gratuitement d'un défibrillateur. Mme le Maire souhaite l'acquisition de cet appareil, **chauffant**, pour cause d'emplacement extérieur. Le lieu choisi sera le parking éclairé nuit et jour du secrétariat/visiteurs de l'entreprise BL bâtiment. Cet appareil aura besoin d'une maintenance dont le coût est évalué à 250 euros pour trois ans. Deux personnes ont été désignées pour toutes vérifications hebdomadaires et obligatoires (dégradations...) MM Franck THOMAS et Antoine LEGENDRE.

Une note d'information sera adressée à tous les foyers de la commune lors de son installation.

Une formation sera dispensée par les Sapeurs pompiers.

Le Conseil municipal a voté à cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **Indemnité de régie 2008 Mme CAVAS et Mme BOULLARD**

Les taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes des organismes publics ainsi que le montant du cautionnement imposé à ces agents sont fixés, compte tenu de l'importance des fonds maniés, d'après le barème ci-après :

- régisseurs d'avances : jusqu'à 1.220 € montant maximum de l'avance mensuel
- régisseurs de recettes : jusqu'à 1.220 € montant moyen des recettes mensuelles
- régisseurs avances et recettes : 2.440 € montant maximum avance et montant moyen recettes mensuelles.

L'encaissement annuel 2008 pour la salle des fêtes étant de 4 126,12 euros, le montant de l'indemnité de responsabilité annuelle est de 110 euros partagée à égalité entre ces deux personnes régisseurs (Mme CAVAS et Mme BOULLARD)

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **Indemnité kilométrique 2008 Mme CAVAS et Mr QUILAN**

Ces deux personnes utilisent, occasionnellement leur propre véhicule pour certains déplacements, Mme le Maire propose de les indemniser, mensuellement, en fonction de la puissance du véhicule, et après vérification de la carte grise, de la façon suivante :

- Mme Cavas, 1 aller/retour à Longueville, soit environ 16 Kms à 0.25 euros/km soit
- Mr Quilan, divers déplacements, soit environ 50 Kms à 0.35 euros/km soit  
50 km x 0,35 € x 11 mois = 192,50 €

A savoir que le barème fiscale 2008 est de moins 5 000 kms.

La totalité sera payée en une seule fois à chaque personne.

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

### **Prêt sur le refinancement sur la sécurité incendie**

Le prêt relais de 50.000 euros, non amortissable, en refinancement de la TVA récupérable sur les travaux « sécurité – incendie », contracté par l'ancienne municipalité, arrive à échéance en avril 2009.

Les sommes à percevoir au titre de cette TVA, s'avérant nettement insuffisantes, une renégociation, menée par P. BOUXOM auprès de notre créancier, la Caisse d'Epargne, a abouti à une proposition par email du 10 Février 2009, d'étalement de cette dette sur 7 ans au taux de 3.87 % remboursable par trimestrialité d'un montant de 2.047.07 euros.

Le Conseil municipal a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Mme Cottereau, Maire de Bois Robert de signer l'ensemble des documents auprès de la Caisse d'Epargne

### **Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des propositions faites par le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant de la Varenne de modifier ses statuts afin d'ajouter un article 7 bis ainsi libellé :

*« Article 7 bis : participation communale pour les dépenses liées à la rivière.*

*Les communes riveraines de la rivière, participent au volet « rivière » au prorata de leur linéaire de berge, sur une assiette définie chaque année au moment du vote du budget ».*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'émettre un avis favorable aux propositions de modifications des statuts
- accepte les nouveaux statuts ainsi modifiés

### **Entretien voirie communale**

Un stop a été posé, ce matin, par la DDE à l'intersection des rues Verte et de la Varenne.

Mme le Maire propose de faire un revêtement au niveau du stop dans la rue Verte. Une demande de devis va être faite.

Selon notre protocole d'accord avec la DDE, les 13 mètres de caniveaux CC1, à notre charge, vont être remplacés. Des devis sont en cours.

### **Subvention pour achat tracteur**

Dans le prolongement des courriers du 22/09/08 de M. Boulanger, Conseiller général et M. Marie, Président du département, la subvention de 18.806 euros demandée pour l'acquisition du tracteur, nous a été octroyée.

### **Subvention aire de jeux**

Suite à la demande faite par Mme le Maire auprès des instances concernées, les subventions ont été accordées, respectivement de :

- 3 983,79 euros en provenance de la Sous-préfecture
- 4 648 euros en provenance du département

soit un total de 8 631,79 euros HT.

### **Contrat entretien éclairage public**

Un contrat d'entretien a été passé avec l'entreprise CEGELEC pour assurer la maintenance des 96 foyers lumineux de la commune.

Un entretien systématique des foyers lumineux aura lieu tous les 5 ans, il consistera :

- renouvellement des sources lumineuses
- nettoyage complet de toute la partie verrerie
- vérification, réglage et renouvellement du matériel mécanique défaillant
- prise en charge et traitement des sources lumineuses contenant du mercure

Un entretien des armoires de commande tous les 5 ans :

- vérification, entretien, renouvellement des matériels mécaniques et électriques défaillants
- dépannages ponctuels quel que soit le nombre de dépannages
- réglage des interrupteurs horaires au moment des changements d'heure légale

Le coût de changement de lampes est de 18 euros par foyer lumineux et par an ;

Désignation et coût des travaux préparatoires à la maintenance :

- implantation avec numérotation sur le fond de plan des foyers lumineux et armoires de commande : 6.75 euros
- établissement d'un fichier par appareil : 3.30 euros
- fourniture et mise en place de colliers d'identification : 6.35 euros

soit un total de 16.40 euros par foyers lumineux.

## **Enfouissement lignes EDF**

Il s'agit de la 26<sup>ème</sup> tranche « éclairage public » du bourg programme 2009 du syndicat SIER : programme du syndicat SIERG, 31 mâts de 6m, et 63m de réseau souterrain en câble U 1000 R02V 4 x 10m<sup>2</sup> tous les 30m sont prévus pour un montant de 50.600 euros HT. Subvention de 20.240 euros HT, le solde soit 30.360 euros HT est à la charge de la commune, plus 9.917.60 euros de TVA à financer, récupérable elle en, N+2.

La somme sera inscrite au budget 2011.

Les travaux sont prévus en 2010 et le règlement en 2011.

Le Conseil a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Par ailleurs, le syndicat doit nous faire parvenir un devis pour l'achat de 5 horloges astronomiques.

## **Etude de l'assainissement**

L'entreprise SOGETI chargée de cette étude, nous informe que 88 maisons ont été visitées à ce jour, sur un total de 120.

Tout se passe bien, rien à signaler de particulier.

## **Sponsor Challenge de la Varenne**

L'association « la traversée de vergers » demande une subvention de 350 euros pour la course pédestre Bois-Robert /Aubermesnil Beaumais – édition 2009, qui aura lieu le 26 avril prochain.

Le Conseil a accordé à l'unanimité des membres présents une somme de 300 euros plus une coupe à chaque compétition du challenge de la Varenne.

## **Repas des anciens**

Le repas organisé par le Comité des Fêtes, aura lieu le Dimanche 8 mars 2009, salle J. Legendre.

Tous les inscrits, en dehors des anciens âgés de 65 ans et plus, paient leur repas.

La mairie accordera au Comité des fêtes une subvention correspondant à 30 euros/personne.

Le Conseil a voté cette proposition à l'unanimité des membres présents.

Mme le Maire et les Adjointes offriront le champagne.

## **Bon de chauffage**

Comme prévu dans la profession de foi, un bon de chauffage de 100 € devait être accordé aux foyers dont un des membres est âgé de 65 à 70 ans. Au-delà de 70 ans ce bon reste à la charge du CCAS.

Un courrier sera adressé aux personnes concernées (environ 10) afin de connaître leur volonté de percevoir ou non ce bon.

Cette dotation sera faite avant fin 2009.

Cette proposition a reçu 9 voix pour et une abstention.

## **Dotation taxes professionnelles 2008**

### **Titre au compte 773 :**

**Janvier à septembre 2008 pour : 375 ,12 €** soit 41,68 € x 9 (mandats n°55, 72, 104, 138, 202,228,322 et 333/2008)

### **Mandat au compte 7396 pour 500,20 €**

Soit le montant des mandats annulés en 2008 : 375,12 € + 125,08 € (octobre à novembre 2008 soit 41,68 € x 2 = 83,36 € et décembre 2008 41,72 €)

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité des membres présents.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Afin de protéger la forêt, il est décidé d'interdire les coupes de bois sur le plateau pendant une période de 3 ans, prorogable, et de procéder à son reboisement.

Le Conseil adopte à l'unanimité le projet d'achat d'un micro.  
Ce montant sera inscrit au budget 2009.

Franck Thomas demande que l'on inscrive au budget 2009 l'acquisition de panneaux indicateurs à mettre à l'entrée du village.

Marc Duquesnoy demande que la DDE mette des éléments réfléchissants sur les têtes d'îlots, aux entrées du village sur la D915.

Marc Duquesnoy souhaiterait que l'on vérifie l'état du trottoir entre le Parc et l'entrée du village sur la D915.

Arnaud Féron est désigné second suppléant au Syndicat Intercommunal d'alimentation en eau potable et d'assainissement de Longueville Est (SIAP), suite à une circulaire de la sous-préfecture nous indiquant la modification.

Levée de la séance à 22h30.